

SÉANCE DU LUNDI 27 FEVRIER 2017

L'an deux mil dix-sept, le 27 février, à 19 heures, le Conseil municipal de la Commune de Ste Céronne-lès-Mortagne s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Mme Raymonde LIZOT, Maire.

Membres présents : Mmes Raymonde LIZOT, Dany GAUTIER, Dominique RAGOT, Martine LEROY, Monique LEGENDRE et MM Marc SIMOEN, Alain GAMBER, Patrick BERNEZ et Gérard OLIVIER et David MAGNIERI.

Membre absent excusé : M. Patrick BOISSEAU (a donné pouvoir à Marc SIMOEN).

Date de la convocation du Conseil Municipal : 24 janvier 2017.

Mme Martine LEROY été nommée secrétaire de séance.

PLACEMENT COMPTE A TERME 2017

Madame le Maire informe le Conseil municipal que l'échéance du placement du produit de la vente de l'ancienne école-mairie est arrivée à terme.

Elle demande au Conseil municipal de se prononcer sur la possibilité de remplacement des fonds.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE de replacer les **50.000 euros**, en compte à terme, pour 12 mois, au taux en vigueur au moment.

AUTORISE Mme le Maire à signer tous les documents de placement et de retrait de ces fonds en cas de besoin et de remplacement du solde.

INDEMNITE DE GARDIENNAGE 2017

Madame le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'indemnité de gardiennage de l'église de Ste-Céronne, à verser à l'Abbé René François CHARBONNEL, domicilié à Mortagne-au-Perche.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de conserver le montant de l'indemnité annuelle de gardiennage de l'église à **140 Euros** versée à M. l'Abbé René François CHARBONNEL.

La dépense sera inscrite au budget en cours, à l'article 6282.

SUBVENTIONS 2017

Madame de Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur les subventions 2017.

Après délibération, le Conseil municipal a voté, à l'unanimité, les subventions de fonctionnement 2017 suivantes :

Compte 6574	Année 2016	Année 2017
Amicale sportive de Ste Céronne	0 €	0 €
Anciens Combattants	35 €	35 €

UNA Perche	40 €	40 €
Club Gaieté de St Hilaire - Ste Céronne	120 €	120 €
Comice Bazoches (si comice)	0 €	0 €
Comité des Fêtes de Ste Céronne	1500 €	1500 €
Pompiers de Soligny	25 €	25 €
Jeunes sapeurs pompiers perche sud	50 €	50 €
USM	35 €	35 €
ADMR	40 €	40 €
Harmonie municipale Mortagne	100 €	100 €
Banque alimentaire	50 €	50 €
Fondation du patrimoine	50 €	55 €
CAUE	35 €	35 €
Association Fil en Aiguille	50 €	50 €
Divers	940 €	865 €
Total	3.000 €	3.000 €

La dépense sera inscrite en fonctionnement dépenses au budget 2017 au compte 6574.

PARTICIPATION CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS 3 IFA - Dynalie MAGNIERI

M. David MAGNIERI quitte la séance pour ce sujet.

Madame le Maire présente au Conseil municipal une demande de participation pour l'apprentissage de Dynalie MAGNIERI, organisé par le centre de formation des apprentis 3IFA d'Alençon.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE de participer pour l'apprentissage de Dynalie MAGNIERI, organisé par le centre de formation des apprentis 3IFA d'Alençon, pour un montant de **35 euros**.

Cette dépense sera imputée au budget en cours, en fonctionnement dépenses, au compte 6574.

ADHESION A LA FDGDON

Ce sujet a été retiré de l'ordre du jour, le Conseil municipal ayant délibéré le 1^{er} février 2016 pour décider d'adhérer à la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de l'Orne et autoriser Mme le Maire à signer les conventions nécessaires.

CONVENTION SIVOS 2017

Mme le Maire présente au Conseil municipal une convention proposée par le SIVOS de St Hilaire – Ste Céronne, qui fixe les modalités de versement de la participation des communes pour 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE la convention ci-dessus décrite, proposée par le SIVOS de St Hilaire – Ste Céronne pour l'année 2017.

AUTORISE Mme le Maire à signer cette convention.

Ce sujet a été rajouté à l'ordre du jour avec l'accord des Conseillers présents

ACTUALISATION DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS 2017

Mme Raymonde LIZOT, Maire, M. Marc SIMOEN, 1^{er} Adjoint, et Mme Dany GAUTIER, 2^e Adjoint ont quitté la séance.

M. Alain GAMBER prend la présidence. Suite à un nouvel indice brut terminal de la Fonction publique, il explique que le Conseil municipal doit se prononcer sur l'actualisation des indemnités des élus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer les indemnités des élus suivantes, à compter du 1^{er} janvier 2017 :

- **au Maire** : l'indemnité de fonction maximale telle prévue dans l'article L. 2123-23, soit **17 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.**

- **au 1^{er} adjoint** : l'indemnité de fonction telle prévue dans l'article L.2123-24, au taux de **6,6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.**

- **au 2^e adjoint** : l'indemnité de fonction telle prévue dans l'article L.2123-24, au taux de **5,8 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.**

Le Conseil municipal dit que les indemnités de fonction subiront automatiquement et immédiatement les majorations correspondant à l'indice brut terminal de la Fonction publique.

Ce sujet a été rajouté à l'ordre du jour avec l'accord des Conseillers présents

APPROBATION DE LA MODIFICATION N° 5 DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN DE MORTAGNE AU PERCHE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi NOTRe du 7 août 2015,

Vu la délibération du Conseil de communauté en date du 2 février 2017, approuvant la modification des statuts de la Communauté de communes du bassin de Mortagne au Perche,

Vu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ADOpte le projet de modification n° 5 des statuts de la Communauté de communes du bassin de Mortagne au Perche.

CHARGE Madame le Maire de transmettre la délibération au représentant de l'Etat dans le département, ainsi qu'à Monsieur le Président de la Communauté de communes du bassin de Mortagne au Perche.

DEBAT ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Après étude du compte administratif 2016, des résultats budgétaires 2016, le Conseil municipal a débattu sur les projets de travaux pour l'année 2017, vus en commission travaux et sur les dépenses et recettes envisagées pour le budget primitif 2017.

Questions diverses :

- Mme LIZOT donne des informations concernant la fermeture d'une classe pour le l'école de St Hilaire – Ste Céronne, étudiée en réunion extraordinaire réunissant les maires concernés par ce problème et le Président de la CDC. Elle donne lecture du mail de M Lenoir, indiquant que le DASEN semble malheureusement camper sur ses positions, malgré les arguments que celui-ci a fait valoir.
- Gérard OLIVIER indique que la cantinière de l'école de St Hilaire / Ste Céronne va partir en retraite. Il demande si un appel à candidature va être organisé pour ce poste. Marc SIMOEN, membre du SIVOS va évoquer ce sujet lors d'une prochaine réunion du SIVOS.
- Pour la semaine fédérale de cyclotourisme qui se déroulera début août 2017, Mme LIZOT indique qu'une quinzaine de camping-cars sont attendus dans le parc de la Mairie et qu'il faut prévoir leur raccordement à l'électricité, à l'eau et aux évacuations. Un apéritif sera organisé par les deux Comités des fêtes pour les recevant et les reçus chez l'habitant.
- L'Office de Tourisme du Pays de Mortagne au Perche fournit les parcours de la Semaine Fédérale de Cyclotourisme pour ceux qui le souhaitent.
- Mme le Maire indique qu'elle cherche des bénévoles pour la décoration du village pour cette occasion.
- Le Conseil municipal évoque le sujet d'une participation financière de Mme JAURAND, qui donne des cours de dentelle à des particuliers en contrepartie d'une rémunération, dans la salle de réunion de la Mairie. N'étant ni bénévole, ni membre d'une Association, pour le Conseil municipal il apparait logique de demander une participation financière pour la location de cette salle. Mme le Maire va en informer Mme JAURAND.

La séance a été levée à 21 H 15